

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ARRETE DE FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (1^{ER} GROUPE, 4^{EME} CATEGORIE) – HOTEL RESTAURANT LE ROUDOU

Le Maire de la commune de FOUESNANT-LES GLENAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212.2,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la loi n° 79.587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs,
Vu le décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers et notamment son article 8,
Vu Le décret n° 95.260 du 8 mars 1995, modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A.),
Vu L'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements du 1er groupe, recevant du public,
Vu l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif à la sécurité incendie et panique dans les ERP (petits hôtels),
Vu l'arrêté n°2019101-0001 du 11 avril 2019 du Préfet du Finistère relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'arrêté municipal AP-2023/007 du 26 avril 2023 ordonnant la fermeture de l'activité hôtellerie de l'Hôtel Restaurant Le Roudou,
Vu l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement émis par la commission de sécurité le 9 mai 2023,
Vu la correspondance du 31 octobre 2024 par laquelle l'exploitant a confirmé avoir cessé définitivement toute activité pour l'ERP concerné,

CONSIDERANT que l'activité restauration a cessé depuis le mois de janvier 2024,

QU'IL IMPORTE, en conséquence, d'ordonner la fermeture définitive de l'ERP.

A R R E T E

Article 1 :

L'établissement HOTEL RESTAURANT LE ROUDOU de type O-N et de 4^{ème} catégorie, sis 34 Hent Roudou à FOUESNANT, est fermé au public à date du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de RENNES - 3, contour de la Motte - 35044 RENNES Cedex.

FOUESNANT, le 6 novembre 2024

Le Maire,

Roger LE GOFF



